



Ville de Nandy

Agglomération de Sénart – Ville nouvelle

Département de Seine-et-Marne

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2007

Délibération n°2007-05-09

Objet : Demande d'Autorisation pour les clôtures.

L'an deux mille sept, le **lundi 1^{er} octobre**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 25 septembre 2007

Date d'affichage : 25 septembre 2007

Présents :

MM. RETHORE René, LEGRAND Gilbert, VILLENEUVE Marie-Christine, HOUINATO Jean-Yves, CHUARD Roland, DELATTRE Marie-Thérèse, ORMEAUX Guy, ROTTEMBOURG Marie-Hélène, RACOVSKI Evelyne, CARMES Bernard, LAVOUX-DUMANGE Cécile, FRESNAY Thierry, CADITH Christine, LEROY Martine, BENARD Wilfrid, DOLE Annick, RICHARD Arnaud, LHOMME Françoise, HULOT Pierre, PAULUS Guy.

Absents excusés :

MM. BERGERON Patrick, CRESPO Jaime, CRETON Laurence, COLIN Carole.

Absents représentés :

MM. MAUDUIS Monique par VILLENEUVE Marie-Christine, BINY Gilbert par LEGRAND Gilbert, COTTENCEAU Madeleine par RETHORE René, PANEL Philippe par ROTTEMBOURG Marie-Hélène, ANDRIOT-PANEL Annie par DELATTRE Marie-Thérèse.

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

Exposé :

En application du décret n°2007-18 du 05 janvier 2007 et de la loi du 19 février 2007, la simplification des Autorisations d'Urbanisme doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} octobre 2007.

Cependant ces textes prévoient de soumettre les travaux de clôture à déclaration préalable à condition que le conseil municipal de la commune ait pris une délibération en ce sens.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 en son article R421-12,

Vu la loi du 19 février 2007 en son article 72,

DECIDE

de soumettre l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal à déclaration préalable, afin de faciliter le contrôle du respect des règles de clôtures édictées par le P.L.U.

INVITE

Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.

Pour copie conforme.

Nandy, le 2 octobre 2007

Le Maire
René RÉTHORÉ



Transmis en Préfecture le 05 Octobre 2007
Publié le 05 Octobre 2007
Exécutoire le 05 Octobre 2007